

Plan d'action de la CCGEO 2020

Préambule

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) assume la responsabilité politique de la coordination des cantons dans le domaine de la géoinformation. C'est au moyen d'un mandat de prestations que la DTAP a confié les tâches suivantes à la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62) et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG):

- 1. Coordination intercantonale en matière de géoinformation:**
coordonner et développer la collaboration entre les services spécialisés des cantons et les conférences intercantionales spécialisées dans le domaine de la géoinformation, avec la participation de l'union des villes suisses et l'association des communes.
- 2. Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base:**
coordonner et encourager l'harmonisation, la mise à disposition et l'utilisation de géodonnées de base relevant du droit fédéral et du droit cantonal.
- 3. Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG:**
coordonner et encourager la mise en place et l'exploitation de l'INDG en collaboration avec la Confédération, les communes et des tiers en utilisant des géodonnées conservées de manière décentralisée.

Le présent plan concrétise ces différentes tâches par des actions à mener durant l'exercice considéré. Il est établi annuellement par la CCGEO, revu par le comité de suivi Géoinformation, puis adopté par la DTAP dans le cadre du processus budgétaire. Les modifications apportées dans les en-têtes des actions figurent **en vert** (il s'agit en partie de nouvelles actions). Des informations supplémentaires telles que les responsabilités, les besoins en ressources et, le cas échéant les délais sont gérés en interne par la CCGEO.

1. Coordination intercantonale en matière de géoinformation

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|---|----------|------------------|
| I-05 | Extension des fonctions de geodonnees-de-base.ch | 10.04 | 2020-2024 |
| Situation initiale | Les catalogues des géodonnées de base de la Confédération, des cantons et des communes sont rassemblés et rendus accessibles dans l'application geodonnees-de-base.ch. Les besoins des parties prenantes doivent être recueillis et l'application doit être développée de façon ciblée. | | |
| Objectif | Les communes, les cantons et la Confédération peuvent gérer facilement leurs catalogues de géodonnées de base dans une application, les importer/interconnecter et les enrichir à des fins de contrôle par des informations supplémentaires. Les clients accèdent facilement à des informations actualisées sur les géodonnées de base. | | |
| Coordination avec | COSIG Comité de suivi Géoinformation Cantons | | |

| | |
|-------------------|--|
| Mesures pour 2020 | Confier à des tiers la réalisation des développements prévus (v1.1), recueillir les exigences supplémentaires auprès de toutes les parties prenantes et les consolider (pour la v1.2). Assurer et optimiser la liaison avec GeoCat et geodienste.ch. |
| Financement | En interne: mandat de prestations de la DTAP Travaux externalisés: fonds affectés à l'INDG, mandat de prestations de la DTAP |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| I-09 | Pour une organisation plus forte de la géoinformation | 10.02 | 2019-2020 |
| Situation initiale | Les conférences spécialisées CadastreSuisse et CCGEO poursuivent les mêmes objectifs et leurs champs de compétence se chevauchent, de sorte que leur fusion doit être examinée. La collaboration avec les conférences spécialisées d'importance dans ce domaine (comité de suivi Géoinformation) devrait être renforcée et devraient être davantage impliquées dans le volet opérationnel. | | |
| Objectif | Un concept décrit les modalités concrètes d'une fusion entre CadastreSuisse et la CCGEO. L'échange opérationnel avec les conférences spécialisées est consolidé. | | |
| Coordination avec | CadastreSuisse Cantons DTAP Comité de suivi Géoinformation swisstopo | | |
| Mesures pour 2020 | Finalisation du concept de fusion en y associant les deux comités directeurs (CadastreSuisse et CCGEO), tous les membres, la DTAP et swisstopo. Vote sur la fusion des deux conférences spécialisées et inscription éventuelle à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la DTAP. Contrôle et extension éventuelle des tâches du comité de suivi Géoinformation. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| I-10 | Un partenaire fort de la stratégie «Suisse numérique» | 14.28 | 2019-2022 |
| Situation initiale | Avec la stratégie «Suisse numérique», le Conseil fédéral a donné un signal important. Dans le plan d'action qui l'accompagne, la CCGEO participe activement à cinq actions. Même si elle n'a pas participé à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, la CCGEO soutient pleinement les actions mentionnées. La CCGEO peut également apporter son expérience et contribuer fortement à d'autres projets de numérisation. | | |
| Objectif | En incluant les conférences spécialisées pertinentes, la CCGEO apporte sa longue expérience et son savoir-faire dans le contexte interfédéral et contribue ainsi à faire avancer la transformation numérique par le biais de projets phares.. | | |
| Coordination avec | swisstopo DTAP Conférences spécialisées | | |
| Mesures pour 2020 | Soutien au plan d'action «Suisse numérique», notamment pour les actions où la CCGEO est explicitement citée. Cela comprend, entre autres, la mise en place d'une organisation nationale de pilotage de l'INDG. Soutien à d'autres projets phares, pour autant que les ressources le permettent. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|---|----------|---------|
| I-11 | Pilotage des moyens dédiés à l'INDG | 15.12 | 2020 |
| Situation initiale | A partir de 2019, un montant de 3 millions de francs dédié à l'INDG est disponible tous les ans dans le budget global de swisstopo, sans limitation de durée (ce montant peut être réduit en fonction d'éventuelles mesures de restriction ou d'économie exigées par le Parlement). Une convention a été conclue entre swisstopo, la CCGEO et CadastreSuisse pour affecter les moyens dédiés à l'INDG à des projets. Les modalités définitives de l'attribution des projets, de leur pilotage et de leur suivi doivent encore être établies. | | |
| Objectif | Examen de la convention de pilotage des moyens dédiés à l'INDG à l'issue d'une phase d'introduction (jusqu'à mi-2020). Participation aux projets financés (ou conduite de ceux-ci), notamment dans l'élaboration des mesures associées à la stratégie pour la géoinformation Suisse (cf. plan d'action Suisse numérique) et, si nécessaire, à une stratégie de l'INDG. | | |
| Coordination avec | swisstopo (COSIG) CadastreSuisse | | |
| Mesures pour 2020 | Clarifier, définir et faire adopter les procédures d'attribution, de pilotage et de suivi de projet. Définir et proposer les projets de la CCGEO. Suivre ou mener les projets approuvés pertinents pour la CCGEO. | | |
| Financement | En interne: mandat de prestations de la DTAP, fonds affectés à l'INDG Travaux externalisés: fonds affectés à l'INDG | | |

2. Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| H-13 | Programme de mise en œuvre IV (2019-2022) | 12.23/24 | 2019-2022 |
| Situation initiale | Le programme IV (2019-2022) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. <ul style="list-style-type: none"> - nappes d'eau souterraines (ID 139.1) - inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140.1, 140.2) - planification et rapport de l'assainissement des centrales hydroélectriques (ID 192.1) - surfaces d'assolement (ID 68.1) - zones réservées (ID 76.1) | | |
| Objectif | Mise à disposition des géodonnées de base désignées via geodienste.ch dans les délais impartis, de manière durable et assurée. Chacun des jeux de géodonnées de base est placé sous la responsabilité d'un canton pilote désigné. | | |
| Coordination avec | Cantons responsables (assumant un rôle pilote) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes | | |
| Mesures pour 2020 | Accompagner les travaux des cantons pilotes. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|---|-------------|-----------|
| H-14 | Programme de mise en œuvre V (2020-2023) | 12.25/26/27 | 2020-2023 |
| Situation initiale | Le programme V (2020-2023) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. <ul style="list-style-type: none"> - espace réservé aux eaux (ID 190.1) - planification de la revitalisation des cours d'eau (ID 191.1) - planification de la revitalisation des rives lacustres (ID 191.2) - sécurité de l'approvisionnement en électricité: zone de desserte (ID 183.1) - planification communale de l'évacuation des eaux PGEE (ID 129.1) - banque de données des stations d'épuration ARA-DB (ID 134.5) | | |
| Objectif | Mise à disposition des géodonnées de base désignées via geodienst.ch dans les délais impartis, de manière durable et assurée. Chacun des jeux de géodonnées de base est placé sous la responsabilité d'un canton pilote désigné. | | |
| Coordination avec | Cantons responsables (assumant un rôle pilote) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes | | |
| Mesures pour 2020 | Initialiser et accompagner les travaux des cantons pilotes. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienst.ch. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

3. Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|---|----------|-----------|
| N-03 | Extension des fonctions de geodienst.ch | 13.12 | 2016-2020 |
| Situation initiale | Une contribution essentielle est apportée à l'INDG avec geodienst.ch et les cantons sont déchargés d'une partie des tâches de mise à disposition qui leur incombent. L'exportation vers la Confédération et le lien avec l'INDG ne sont pas encore réalisés. La poursuite du développement est définie dans la stratégie de geodienst.ch pour les années 2017 à 2020, avec le consentement des partenaires concernés. | | |
| Objectif | geodienst.ch sera développé selon les mesures figurant dans la stratégie pour les années 2017 à 2020. | | |
| Coordination avec | Services spécialisés de la Confédération COSIG | | |
| Mesures pour 2020 | Développement et mise en service conformément aux demandes de changement (RfC, Request for Change) approuvées par la direction de l'exploitation, la commission de l'exploitation ou le comité directeur de la CCGEO selon leur ampleur et leur complexité. Clarifications et mise en œuvre de mesures pour assurer un lien optimal avec l'INDG. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| N-04 | INDG: clarifier les flux de données et les compétences avec COSIG | 13.02 | 2017-2020 |
| Situation initiale | L'harmonisation, l'agrégation et la mise à disposition de géodonnées de base relevant du droit fédéral conformément au droit fédéral, qui relèvent de la compétence des cantons, font l'objet de discussions répétées sur les compétences entre le COGIS et le CCGEO. La | | |

| | |
|-------------------|--|
| | responsabilité des géodonnées de base fournies, harmonisées et agrégées en vertu du droit fédéral n'est pas régie de manière concluante et définitive. |
| Objectif | Les tâches, les compétences et les responsabilités dans le cadre de la mise à disposition des géodonnées de base selon la LGéo sont clarifiées avec la COSIG et bien spécifiées. |
| Coordination avec | COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération |
| Mesures pour 2020 | Elaborer un document avec une compréhension commune des tâches, des compétences et des responsabilités en matière de flux de données. |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| N-06 | Marketing et communication de geodienste.ch: mise en œuvre | 13.10 | 2020-2021 |
| Situation initiale | geodienste.ch contient les géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons. Il faut communiquer sur cette offre pour la commercialiser. Il s'agit d'informer les clients potentiels des possibilités offertes par geodienste.ch. | | |
| Objectif | Les mesures figurant dans le "concept de communication", intégrant des mesures pour la plateforme de géodonnées geodienste.ch pour les années 2020 et 2021 ont été mises en œuvre et la réalisation des objectifs a été examinée. | | |
| Coordination avec | Direction de la DTAP COSIG, GCS | | |
| Mesures pour 2020 | Mise en œuvre des mesures prioritaires figurant dans le concept de communication intégrant des mesures pour la plateforme de géodonnées geodienste.ch. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| N-08 | Données tramées (raster) sur geodienste.ch | 13.07 | 2020-2021 |
| Situation initiale | La stratégie 2017 – 2020 de geodienste.ch se concentre sur l'offre de géodonnées de base des classes II et III, qui sont des données vectorielles. Les données tramées (rasters) sont prises en compte de manière implicite dans la vision de la stratégie de geodienste.ch (au sens de la mise en œuvre des classes IV + V). Il manque aujourd'hui un service central d'obtention de données tramées dont la compétence est attribuée aux cantons. Le concept intitulé «Données tramées (raster) sur geodienste.ch» contient les principes de base pour combler cette lacune. | | |
| Objectif | Les cantons peuvent proposer des géoservices pour des données tramées cantonales ou communales via geodienste.ch. | | |
| Coordination avec | Cantons swisstopo | | |
| Mesures pour 2020 | Le prototype issu du projet pilote est mis en service dans le respect du concept existant. Selon le «rapport sur le modèle de financement de geodienste.ch», le financement par des fonds de tiers doit être garanti à long terme ou la prestation doit être définie comme "prestation de base". | | |
| Financement | Financement par des tiers (cantons ayant besoin de l'offre) | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|---|----------|---------|
| N-09 | Stratégie de geodienste.ch pour les années 2021 à 2024 | 13.13 | 2020 |
| Situation initiale | La stratégie actuelle de geodienste.ch couvre la période 2017 – 2020 et sera achevée en 2020. Le développement de geodienste.ch devra toutefois se poursuivre de façon coordonnée à partir de 2021. Les développements et les dispositions actuels dans le cadre de l'INDG doivent être pris en compte. Les questions liées à la disponibilité assurée dans la durée et le traitement des géodonnées cantonales/communales doivent trouver une réponse dans le cadre de la stratégie. | | |
| Objectif | Une stratégie couvrant la période 2021 – 2024 est disponible pour geodienste.ch. | | |
| Coordination avec | COSIG Cantons | | |
| Mesures pour 2020 | Clarification des besoins en stratégie pour geodienste.ch (période 2021 – 2024). Instauration d'un groupe de travail chargé d'élaborer cette stratégie. Intégration de développements et de prescriptions éventuels dans le domaine de l'INDG et/ou de la stratégie pour la géoinformation Suisse. Finalisation et adoption de la stratégie 2021 – 2024. | | |
| Financement | Mandat de prestations de la DTAP | | |

| N° | Désignation | N° CCGEO | Période |
|--------------------|--|----------|-----------|
| N-10 | Conduite de projets dans le cadre des moyens dédiés à l'INDG / participation à de tels projets | 15.01-11 | 2020-2023 |
| Situation initiale | A partir de 2019, un montant de 3 millions de francs par année destiné à l'INDG sera disponible dans le budget global de swisstopo, pour une durée illimitée (ce montant peut être réduit en fonction d'éventuelles mesures de restriction ou d'économie exigées par le Parlement). Une convention a été conclue entre swisstopo, la CCGEO et CadastreSuisse pour affecter les moyens dédiés à l'INDG à des projets (cf. action I-11). | | |
| Objectif | Les projets définis et approuvés dans le cadre des moyens dédiés à l'INDG, relevant de la compétence de la CCGEO ou auxquels elle participe, sont achevés. | | |
| Coordination avec | COSIG Cantons | | |
| Mesures pour 2020 | Mise en œuvre et clôture des projets de la CCGEO dans le cadre des moyens dédiés à l'INDG, prévus pour 2020 et approuvés: https://www.geo.admin.ch/fr/geo-admin-ch/mandat-de-prestations/moyens-dedies-indg.html En particulier les projets relatifs à l'harmonisation et au cadastre des conduites sur geodienste.ch | | |
| Financement | En interne: mandat de prestations de la DTAP, fonds affectés à l'INDG Travaux externalisés: fonds affectés à l'INDG | | |

Contrôle des versions

| Date | Contenu |
|------------|--|
| 03.12.2019 | Projet pour la réunion du comité directeur du 6 décembre 2019 et pour la réunion du comité de suivi Géoinformation du 10 décembre 2019 |
| 04.02.2020 | Pour adoption lors de la réunion du comité directeur du 7 février 2020 |
| 11.02.2020 | Pour approbation par l'assemblée plénière de la DTAP du 5 mars 2020 et lors de la réunion du comité de suivi Géoinformation du 18 février 2020 |

| | |
|------------|---|
| 20.02.2020 | <i>Adopté par le Comité de suivi de la géoinformation le 18.02.2020 et recommandé à l'Assemblée plénière de la DTAP pour approbation.</i> |
| 12.03.2020 | <i>Version approuvé par l'assemblée générale de la CCGEO (27.02.2020) et l'assemblée plénière de la DTAP (05.03.2020).</i> |